



MAIRIE DE VIMONT
Chemin de Béneauville
14370 VIMONT
Tél : 02.31.23.01.08
Fax : 02.31.23.08.70
mairievimont@wanadoo.fr

Vimont, le 13 mars 2024

Objet : Concertation publique sur les ZAEnR – Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal a approuvé en date du 11 mars 2024, l'organisation d'une concertation du public concernant l'information les zones d'accélération des énergies renouvelables déterminées par la commune (loi n° 2023-175 du 10 mars 2023).

Cette consultation se déroulera du 18 mars au 05 avril 2024.

Le public pourra prendre connaissance des documents et formuler des observations dans le registre mis à sa disposition à la mairie – les lundis de 09h à 12h et les mardis et jeudis de 16h à 18h30.

Promulguée en mars 2023, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables donne aux communes la responsabilité de définir, après concertation de leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération pourront voir divers projets se développer : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc..

Cordialement,

Le Maire,
Jean Pierre FORGEAS

